

Dommages, normes et conflits

Les experts en dommages se sont réunis le 25 mars pour un échange d'expérience. Une organisation parfaite, des thèmes sérieux et un haut niveau technique ont assuré un excellent retour des participants. Autour d'informations actuelles issues de la Chambre des experts en dommages de l'Union suisse du métal (USM), les discussions ont surtout traité de cas concrets.

Texte et illustrations : Anton Estermann

Les experts sont unanimes : le traitement des expertises de dommages dans la construction métallique est clairement réglé et a fait ses preuves dans la pratique. L'USM, donneur d'ordre, confie le cas à un expert en dommages dans le cadre d'un mandat. Les documents et spécifications pour le traitement normalisé des attributions de mandats ont justifié leur utilité.

Documentation réglementaire : savoir-faire justifié et actualisé

Dès à présent, les experts en dommages peuvent utiliser des expériences pratiques très complètes pour l'appréciation de cas de dommages. La documentation réglementaire récemment parue décrit en détail les cas les plus divers. L'USM met donc dès à présent la documentation réglementaire de la construction métallique en ligne pour les experts, afin de leur apporter une aide précieuse dans leurs efforts de promotion de la qualité.

Fixation des balustrades et raccord au sol

Le cas de sinistre caractérisé par une conception défectueuse des raccords au sol et par une étanchéité insuffisante de la couverture de toiture a été traité en matière de balustrades. Cette solution statiquement insuffisante ne respectait même pas la norme SIA 358 et un traitement de surface défectueux y a ajouté des problèmes de corrosion.

Les experts sont unanimes : des études non conformes, le non-respect des normes et règlements aboutissent souvent à rendre inutilisables des projets entiers. Il en résulte alors des dommages économiques considérables, des tracas et des conflits.

La discussion a fourni différentes incitations à la Commission technique : élaboration d'une fiche technique sur les différents raccords conformes pour la réalisation de balustrades, rappel insistant sur le respect des normes et règlements en vigueur, intégration de l'expérience et des résultats de travaux dans la documentation réglementaire.

Difficultés de corrosion d'aciers inoxydables dans les piscines couvertes

Lors de la réunion Erfa, les experts ont discuté d'un autre cas intéressant : L'appel d'offres exigeait déjà un acier insuffisamment allié. Le constructeur métallique n'a pas relevé cette erreur de l'architecte. De plus, l'acier allié utilisé se situait en dehors de la fourchette de tolérances. La réunion Erfa s'est donc penchée sur le com-

L'étude du cas « Difficultés de corrosion avec l'acier inox » a suscité des discussions. Les moyens de prévenir de tels dommages ont été définis.



portement d'aciers inox insuffisamment alliés en ambiance chlorée à partir de cas concrets.

La discussion du cas a mis en évidence la nécessité d'une meilleure prise en compte, lors de la transformation des aciers inox, des milieux auxquels les produits sont exposés en utilisation et au cours de la phase de réalisation. Le facteur PREN doit être impérativement respecté (facteur PREN = % Cr + % Ni + (% Mo x 2)) et doit être d'au moins 42 pour les aciers inox utilisés en piscines couvertes.

Les appels d'offre doivent en outre clairement préciser le lieu d'utilisation. Le constructeur métallique doit être conscient que les architectes ne disposent pas toujours des connaissances nécessaires pour définir correctement les spécifications de la qualité d'un acier. Ici, le constructeur métallique doit impérativement faire valoir son expertise. De plus, comme entrepreneur exécutant et connaisseur de la matière, il endosse la responsabilité des dommages éventuels. Or de tels dommages se produisent trop fréquemment. Les constructeurs métalliques doivent y être plus fortement sensibilisés et insister pour que leur compétence professionnelle soit entendue.

L'USM pourrait de son côté prévoir une formation spécifique ou une fiche technique sur l'utilisation et le travail des aciers inox, avec rappel de normes et de la littérature consacrée.

Bordures de terrasses : médiation

Cet exemple de cas également traité a clairement montré la manière dont les experts peuvent évi-

ter les situations conflictuelles. Parmi les mesures envisagées, citons la formation renforcée des experts en dommages dans le domaine de la médiation.

Sinistres dans le domaine du verre

Les travaux ont présenté toute la gamme des dommages possibles au verre en matière de constructions métalliques associant du verre. Les participants ont ainsi appris comment mieux reconnaître les dommages subis par le verre et comment les éviter. Le prochain numéro de « metall » devrait approfondir le thème « Dommages subis par le verre et les vitrages » en coopération avec le SIGAB.

Résumé :

La réunion a montré une fois de plus que les dommages subis par des produits de construction métallique ne pouvaient être réduits que par une formation adaptée, en relation avec la mise à disposition d'une documentation pertinente. L'Union suisse du métal considère qu'il est de son devoir d'apporter une contribution notable dans ces domaines au profit de ses membres. ■

Anton Estermann
Chef de projet Technique
Union suisse du métal
Zurich